

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bourges, le 30 août 2018

SITUATION DES RESSOURCES EN EAU AU 28 AOÛT 2018 DANS LE DÉPARTEMENT

La situation de sécheresse que nous connaissons actuellement poursuit sa dégradation et les prévisions météorologiques ne laissent pas entrevoir d'amélioration en termes de pluviométrie dans les jours à venir. Les débits des cours d'eau continuent de baisser et il importe pour limiter cette dégradation de prendre de nouvelles mesures de restriction des usages de l'eau.

La carte ci-dessous représente les bassins versants de la Petite Sauldre, de l'Yèvre à l'amont et à l'aval de Bourges, de l'Auron, de l'Arnon, de l'Indre, du Cher, de l'Aubois et du Fouzon concernés par les mesures de restrictions d'usage de l'eau instaurées par arrêté préfectoral qui sont principalement les suivantes :

- pour les exploitants agricoles : restrictions horaires des prélèvements d'eau pour l'irrigation,
- pour les industriels : mise en œuvre du plan de limitation des prélèvements d'eau et des rejets,
- pour les collectivités : surveillance accrue du rejet des stations d'épuration, restrictions horaires d'arrosage des espaces verts, réduction des prélèvements pour l'alimentation des canaux,
- pour les particuliers : interdiction du remplissage des piscines, restrictions horaires d'arrosage des pelouses, restrictions horaires de lavage des véhicules, interdiction de remplir les plans d'eau.

Les restrictions sont proportionnées à la situation du bassin versant (alerte, alerte renforcée ou crise).

Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - pref-communication@cher.gouv.fr

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher

